

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

22 décembre 2014

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **22 décembre 2014** à 19h30 heures à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2014-12-0298

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2014-12-0299

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-12-0300

4. Avis de motion – Règlement créant une réserve financière à des fins de financement des immobilisations communautaires et de loisirs de la Municipalité de Saint-Modeste

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement aux fins de créer une réserve financière destinée au financement des dépenses en immobilisations relatives aux immobilisations communautaires et de loisirs de la Municipalité de Saint-Modeste;

2014-12-0301

5. Reddition de comptes - programmation des travaux dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Attendu que la municipalité a pris connaissance de la reddition de compte déposée le 8 décembre 2014 via le Portail Gouvernemental des Affaires Municipales et Régionales (PGAMR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la municipalité approuve le contenu et les travaux de la TECQ 2010-2013 tels que déposés dans la reddition de comptes transmise en date du 8 décembre 2014 par le biais du PGAMR et demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire de recevoir le solde de la contribution gouvernementale afférente audit programme;

Une copie de la reddition de comptes du programme de la TECQ 2010-2013 déposée en date du 8 décembre 2014 est jointe à la présente résolution sous le N° d'annexe **Extra2014-12-01.1**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Pas de questions.

2014-12-0302

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de lever la session à 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire